COMMUNE DU THOU

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mille vingt
Le 28 mai
Le Conseil Municipal de la Commune du Thou étant réuni au lieu ordinaire de ses séances, après convocation légale,

Sous la présidence de M. BRUNIER Christian, Maire,

Conseillers en exercice	19
Présents	18
Votants	19

Présents : BRUNIER Christian, BALLANGER Danielle, QUINCONNEAU Didier, DESFOUGERES Christine, ROBLIN Benoît, LEGROS Catherine, LOUIS Joël, RENAUD Jean-Pierre, FENIOU Eric, DELILE Gaëtane, ROUILLON Laurent, PORTMANN Cyril, FAUCILLON Jérôme, LEJEUNE Sébastien, PINEAU Nathalie, RUESCAS Flora, MARTIN Sylvie, FENIOUX Marjorie.

Absente excusée : SALACRUCH Françoise (pouvoir à LOUIS Joël)

Secrétaire de séance : FENIOUX Marjorie.

Date de convocation : 19 mai 2020

Affichage de la convocation (art. L 2121-10 du CGCT) : 19 mai 2020

Etait présent à la réunion : Emmanuel JUCHEREAU, Secrétaire général de la commune du Thou

OBJET : Décision modificative. Opération « changement du moteur cloche église ».

Monsieur le maire informe que les crédits budgétaires pour l'opération « changement du moteur cloche église » n'ont pas été suffisamment prévus.

En effet des travaux supplémentaires ont dû être réalisés.

Monsieur le maire propose la décision modificative suivante :
Opération n° 535 art. 21783 - 1 300.00 €
Opération n° 539 art. 21318 + 1 300.00 €

Après en avoir délibéré, le conseil municipal :

- Accepte la proposition de décision modificative telle qu' exposée ci-dessus par Monsieur le maire.

Fait et délibéré les jour, mois et an ci-dessus
Pour copie conforme

Le Maire
Christian BRUNIER

TELETRANSMIS AU CONTROLE DE LEGALITE
Sous le N° 017 – 211704473 -- 2020 _ _ _ _ -- _ _ _ _ _ _ _ _ _ _ _ _ _ _ _ _ -- _ _
Accusé de Réception Préfecture **Reçu le : _ _ / _ _ / 2020**
Affiché en mairie le : **_ _ / _ _ / 2020**